

**Consultation sur le futur Plan d'action gouvernemental en matière
d'action communautaire**

**L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes passe par un financement
adéquat, une reconnaissance et une valorisation de l'action
communautaire autonome pratiquée par les groupes de femmes au
Québec**

Mémoire présenté par le



www.reseautablesfemmes.qc.ca

Déposé le 6 décembre 2019

PRÉSENTATION

Dûment constitué depuis 2001, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les Tables de concertation du mouvement des femmes de chaque région du Québec. Le Réseau des Tables représente, auprès des instances nationales, les réalités régionales et il porte des positions politiques définies par ses membres.

Ses membres sont constitués des dix-sept Tables régionales de concertation du mouvement des femmes du Québec. Les Tables régionales rassemblent 405 groupes membres et 161 membres individuelles.

Le Réseau des Tables agit dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment les discriminations systémiques envers les femmes et les mécanismes de reproduction de l'oppression dont la violence, l'accès des femmes au pouvoir, l'autonomie économique des femmes, la santé des femmes, la marchandisation des services publics et des ressources. Il intervient dans une perspective d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes et de plus grande justice sociale.

Notre organisme a pris connaissance du Cahier de consultation *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire* déposé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la consultation publique visant la mise à jour du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Dans les pages qui suivent, le Réseau des Tables exposera son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principaux thèmes de la consultation.

Recommandation prioritaire

Considérant que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans le milieu communautaire, que le sous-financement des organismes engendre des iniquités salariales et la précarité, que la pauvreté a un sexe au Québec, un outil est nécessaire pour l'actualisation de nos pratiques et afin de tendre vers une société égalitaire. Depuis 1995, le gouvernement du Québec s'est engagé à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) de manière transversale.

Que le gouvernement intègre l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans le PAGAC dans l'objectif de considérer les spécificités des travailleuses² des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Nous nous attendons à ce que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d'action soient conséquents, donc qu'une ADS+ aient également été effectuée à l'égard de ces deux objets. Nous tenons à mentionner que les groupes de femmes sont les expertes de cet enjeu. Notre participation à un comité consultatif serait donc attendue.

Recommandations préalables

- Que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes de la Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, adopté en 2001.
- Que le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire présente des mesures spécifiques à l'action communautaire et à l'action communautaire autonome (ACA) et qu'une place prépondérante soit accordée à l'ACA compte-tenu de la plus grande proportion des organismes financés (80%).
- Que le gouvernement implique directement tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Que le gouvernement s'assure de la bonne compréhension, de la part du personnel des ministères, des caractéristiques de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome.
- Que le gouvernement réaffirme « que la politique gouvernementale reconnaît particulièrement les caractéristiques propres à l'action communautaire autonome et aux regroupements et organismes dont la mission principale est la défense collective des droits. Cette reconnaissance représente une avancée considérable et unique au monde. Le soutien d'un tel espace de délibération ouvert et constructif illustre par ailleurs la maturité d'une société voulant se développer dans une vision inclusive » (p.7 de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire).
- Que le gouvernement réaffirme la contribution significative des organismes en défense collective des droits pour le Québec. Si le Québec est aujourd'hui reconnu comme une société soucieuse du bien-être de ses citoyennes et ses citoyens, c'est que les groupes d'ACA et de DCD ont joué un rôle prépondérant dans les avancées concernant les droits humains, l'égalité et la justice sociale, entre autres, par l'instauration de lois et de programmes à caractère social ayant été mis en place suite à la mobilisation citoyenne. Pour ne donner que quelques exemples, rappelons le droit de vote des femmes, le droit à l'avortement, l'instauration de logements sociaux, la loi sur les normes minimales du travail, sur la protection des consommateurs, l'aide juridique, l'aide sociale, l'assurance-maladie, etc.
- Que le gouvernement prévoit une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental par la création d'un comité de suivi qui permette d'évaluer de manière qualitative la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité devrait être composé des représentantEs du comité interministériel, des interlocuteurs privilégiés tels que le RQ-

ACA et le RODCD ainsi qu'une personne nommée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- Que le gouvernement respecte les décrets qu'il adopte qui touchent les organismes d'ACA, par exemple, le décret numéro 354 - 2016 portant sur l'insularité.

*** En tant que membre du RQ-ACA et du RODCD, nous appuyons l'ensemble de leurs recommandations.**

Thème 1 : La consolidation et le financement de l'action communautaire autonome

Consolider et développer le financement à la mission

0. Accès au soutien à la mission globale : pour l'ACA seulement!

Nous sommes d'avis que le financement à la mission globale doit être exclusivement réservé aux organismes d'ACA et non à tous les organismes d'action communautaire en fonction des priorités gouvernementales.

Que le plan d'action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l'ACA

1. Sous-financement chronique des groupes en DCD

Le gouvernement doit augmenter significativement et rapidement le soutien financier accordé aux groupes en DCD. En effet, le sous-financement chronique apparaît comme le plus grand obstacle auquel doivent faire face les groupes en DCD.

Rehausser le financement pour renforcer la capacité d'agir des groupes!

Renforcer la capacité d'agir passe d'abord et avant tout par le rehaussement significatif du financement des groupes les moins bien financés soient les groupes en DCD ! C'est la priorité pour nos membres.

Plusieurs groupes n'ont qu'une seule permanente. Dans ce contexte, il devient difficile de réaliser le travail relié au développement de la vie associative et de visibilité en plus des activités de défense collective des droits, de gestion de l'organisme et de support aux personnes qui ont des besoins urgents. Rehausser le financement de façon à se doter

d'une équipe de permanence dans chaque groupe en DCD est essentiel et incontournable.

Comment assurer la relève et la rétention de personnel lorsque les conditions salariales et de travail en général sont si faibles que les travailleuses quittent pour améliorer leurs conditions de vie ? Comment, avec des ressources humaines restreintes, soutenir militantes, membres de CA, bénévoles et nouvelles travailleuses de façon à assurer une continuité et consolider le groupe ? L'amélioration des conditions de travail (salaire décent, temps plein, heures supplémentaires payées, etc) est le pilier de la consolidation et de la stabilité des groupes.

Que le gouvernement augmente rapidement de 30M\$ le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme Promotion des droits, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.

2. Indexation

L'indexation est insuffisante. Le principe de l'indexation annuelle devrait être appliqué pour la DCD en plus du rehaussement significatif demandé.

Que le gouvernement indexe annuellement et en priorité, les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement en tant qu'organisation.

3. Ratio du financement à la mission

La nature politique et revendicatrice de la DCD rend difficile la diversification de nos sources de financement. La presque totalité de nos groupes n'ont pas de numéro de charité ce qui les exclut d'office des fonds privés tels Centraide, les fondations privées ou les communautés religieuses. Il n'est pas intéressant pour une entreprise privée de financer des groupes de revendications politiques non partisans. Le financement régional, via le plan de lutte à la pauvreté, est inaccessible pour la majorité des groupes en DCD puisque les projets de nature revendicatrice sont rarement acceptables pour tous les partenaires du milieu. Dans un contexte de sous-financement, le financement par projet est plus un problème qu'une solution parce qu'il tend à nous éloigner de notre mission.

De plus, un mécanisme devrait être mis en place pour éviter qu'un ministère puisse consacrer la majeure partie de son enveloppe dédiée à l'action communautaire seulement à la concertation.

Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100% dans le FAACA.

4. Iniquités

Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme Promotion des droits, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.

5. Financement et accréditation des organismes

De nombreux organismes féministes au Québec qui défendent les droits des femmes à l'intersection d'oppressions ne reçoivent pas de financement de base et ce, malgré plusieurs années d'existence. Cette situation défavorise des pans entiers du mouvement d'ACA. Il est très difficile, pour les communautés de mettre sur pied des organismes afin de répondre aux nouveaux besoins s'il n'y a jamais de fonds disponible. Ainsi, cette situation peut défavoriser des mouvements entiers, par exemple, les mouvements des femmes.

Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.

Que le gouvernement, détermine en collaboration avec les interlocuteurs ministériels, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d'autres groupes.

Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.

Que l'accréditation soit fondée sur les huit (8) critères de l'ACA et celle des quatre (4) critères supplémentaires de la DCD.

6. Mesures favorisant l'inclusion

L'inclusion des femmes en situation de handicap, des femmes en situation de pauvreté et d'exclusion ou encore l'intégration culturelle et l'inclusion des femmes immigrantes et des femmes racisées représentent des défis pour les organismes d'ACA, tant dans les équipes de travail que dans la vie associative. Par exemple, selon une étude menée pour le compte du RQ-ACA par l'IRIS, les organismes d'ACA auraient besoin de 15M\$ supplémentaire pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA.

Un manque de moyens pour soutenir les femmes avec des limitations fonctionnelles

Notamment, le manque de transport adapté ou en commun, d'accompagnement,

de documents simplifiés et en braille, d'accessibilité par courriel ou sur le web, d'interprètes, de gardiennage et de lieux adaptés, limitent les possibilités d'engagement des personnes avec limitations fonctionnelles.

Les difficultés face aux coûts de transport et d'accessibilité.

Le sous-financement nuit aux possibilités des transports et donc à la participation surtout dans les grands territoires ou dans les villes et villages avec un transport en commun et adapté défaillant, voire inexistant.

Que gouvernement investisse au minimum 15M\$ pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.

Que le gouvernement soutienne l'intégration et l'inclusion des femmes en situation de handicap, immigrantes, réfugiées, racisées et toutes femmes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail ainsi que dans la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.

7. Données sur le financement

Les données sur le financement produites par le gouvernement accusent régulièrement deux ou trois années de retard, ce qui ne permet pas d'étudier avec exactitude l'évolution du financement. De plus, les données plus détaillées sur les profils régionaux, travaillées en collaboration avec le RQ-ACA, datent de 2005.

Que le gouvernement mette à jour, en collaboration avec le RQ-ACA, les profils régionaux aux trois ans et s'assure d'un portrait distinct pour les organismes à rayonnement national. Que ces profils tiennent compte de certains cadres d'analyse (analyse différenciée selon les sexes, intersectionnalité, antiracisme, anticolonialisme, ou autres)

Autre forme de soutien

8. Contribuer à des régimes de retraite

Les régimes de retraite devraient être des éléments primordiaux dans les conditions de travail et salariales du milieu de l'ACA. Il est important de spécifier que 80% du personnel dans les organismes d'ACA sont des femmes. Ces dernières travaillent donc dans un secteur d'emploi précaire et précarisé par le sous-financement de l'État et voient ainsi leurs conditions pour un avenir digne de leur implication dans la société québécoise loin d'être assurées. Malheureusement, ce

sont bien souvent sur cet avantage que les conseils d'administration décident d'économiser, faute de débouchés financiers et d'alternatives pour consolider les conditions salariales existantes. Au bout du compte, il en va de la rétention de ces travailleuses au sein des organismes d'ACA. C'est ainsi que les travailleuses du milieu de l'ACA se retrouveront à la retraite peut-être plus pauvres que lorsqu'elles étaient actives sur le marché de l'emploi, faute d'avoir eu les moyens financiers pour pouvoir cotiser à un régime de retraite de leur choix – le régime public ne leur permettra que de survivre, mais encore.

Que le gouvernement enrichisse le Régime de rentes du Québec puisque beaucoup de travailleuses, pas seulement celles du communautaire, se retrouveront dans la même situation de pauvreté à la retraite n'ayant pu cotiser à ces régimes.

Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi (communautaire/femmes), de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu'il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.

9. Rémunération des stages

La rémunération des stages est une demande féministe. Parce que 74 % des stages non rémunérés sont effectués par des femmes et que les hommes sont deux fois et demie plus probables d'être rémunérés pour leur stage. On retrouve les stages non rémunérés principalement dans les domaines traditionnellement associés aux femmes, soit ceux du care (soins infirmiers, enseignement, travail social, etc.). De plus, le grand nombre d'heures associé à ces stages rend impossible le travail rémunéré en dehors des études, causant ainsi une situation financière précaire chez les étudiantes.

Une rémunération des stages, plutôt qu'une compensation financière, permet l'obtention d'un statut de travailleuse. Ainsi, elles pourront acquérir les droits prévus par les différentes lois comme la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et sécurité au travail, etc. Cela leur permettra alors d'exercer, si tel est le cas, leurs recours, notamment dans le cas d'accident sur les lieux de stages, de harcèlement psychologique, etc.

Que le gouvernement finance directement à 100 % la rémunération des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement.

Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

Application de la Politique

10. Application de la Politique

La Politique n'est pas appliquée dans tous les ministères ou elle est appliquée de manière inégale. Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec souhaite que cette Politique soit respectée par l'ensemble de l'appareil gouvernemental, y compris dans les organismes gouvernementaux et les municipalités. Toutefois, la Politique n'est pas prescriptive et le MTESS, qui est responsable de son application, ne dispose pas des mécanismes nécessaires lui permettant de la faire appliquer.

De plus, considérant que les organismes gouvernementaux qui financent les enjeux spécifiques en condition féminine n'ont pas d'enveloppe de financement à la mission, nous remarquons plusieurs exigences contraires à ce qu'exige le ministère qui constitue notre port d'attache pour notre financement à la mission globale. Nous souhaitons réduire au maximum les contraintes administratives, telle que la règle de cumul liée au financement actuel par projet et les délais de traitement des demandes et de versement. Nous désirons que soit harmonisés les processus d'attribution des fonds. Pour nous, le financement à la mission globale demeure la meilleure option pour répondre aux besoins des femmes et des groupes. De plus, nous constatons que ces sommes sont liées à des stratégies et aux priorités du gouvernement. Dans ce contexte, nous nous questionnons sur l'utilisation efficace de notre temps pour répondre aux besoins du milieu qui nous a créé. Nous soulignons ici la lourdeur de répondre aux indicateurs des plans d'actions gouvernementaux.

Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.

11. Relations avec acteurs non-gouvernementaux

Les acteurs non-gouvernementaux, comme les municipalités, les MRC, les CSSS et les Tables de préfets, ne sont pas assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Ils adoptent parfois des pratiques qui vont à l'encontre des caractéristiques et de l'autonomie des organismes d'ACA. Des modes de fonctionnement qui excluent des organismes d'ACA ont même été relevés.

Que les acteurs non-gouvernementaux soient assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire ainsi qu'au Cadre de référence qui en découle.

12. L'autonomie

L'autonomie est le fondement premier de la Politique. Cette autonomie est très positive pour la société. Elle permet aux communautés de faire preuve d'innovation et de contribuer au développement social du Québec. Il existe une méconnaissance de ces différentes formes d'autonomie tant dans les ministères, les municipalités, que chez les partenaires. De plus, aucune règle claire ne permet de baliser ces différentes formes d'autonomie dans les programmes de soutien financier. Il en résulte que l'autonomie de plusieurs organismes n'est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent porter atteinte à l'autonomie des organismes.

Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le cadre de référence sur l'autonomie des organismes d'AC et d'ACA ainsi que sur l'ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.

Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.

13. Autres mesures structurantes

Plusieurs mesures pourraient être structurantes pour les organismes afin de simplifier certaines pratiques, d'éviter des frais trop élevés ou d'éviter des mesures punitives.

Un levier de rétention du personnel serait de favoriser un assouplissement des règles administratives pour permettre des avantages sociaux non monétaires notamment par la possibilité de créer des réserves financières à cet effet.

Permettre aux organismes d'affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple, les congés parentaux.

Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers et ce, en fonction du montant du financement du programme afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000\$ de subvention du programme ou à partir d'un montant supérieur.

14. Droit associatif

Que le gouvernement reconnaisse le droit d'association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).

Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.

Thème 3 : La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome

15. Méconnaissance du travail des groupes d'ACA et de la DCD

La notion de défense collective des droits est encore mal perçue, ou méconnue, par de nombreux citoyens et par certains de nos élus.

Beaucoup de préjugés existent et la méconnaissance de notre travail, de nos pratiques et de notre rôle dans la société réduit les possibilités de financement en dehors du financement gouvernemental. Nous croyons qu'il est nécessaire de mieux nous faire connaître auprès de la population en général et que le rehaussement du financement gouvernemental est une condition qui permettrait de réaliser une campagne de visibilité à cet effet.

Que le gouvernement donne aux organismes en DCD les moyens pour mener une campagne de visibilité afin de sensibiliser la population québécoise à l'importance de la défense collective des droits.

16. Expertises du milieu

Les expertises du milieu communautaire sont moins reconnues que celles des « experts » ou des lobbyistes professionnels. Pourtant, nous avons contribué à façonner les politiques publiques, les lois et le filet social depuis plus de 50 ans. De plus, les différents bailleurs de fonds, y compris le gouvernement des 15 dernières années, ont développé une vision utilitariste des organismes communautaire plutôt que de les considérer comme des partenaires à part entière.

Que les différents paliers de gouvernement liés par la politique fassent systématiquement appel aux expertises des OACA et des regroupements en invitant tous les organismes qui se sentent interpellés par les travaux entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques.

Liste des recommandations

- a. Que le plan d'action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l'ACA
- b. Que le gouvernement augmente rapidement de 30M\$ le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme Promotion des droits, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.
- c. Que le gouvernement indexe annuellement et en priorité, les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement en tant qu'organisation.
- d. Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100% dans le FAACA
- e. Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme Promotion des droits, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.
- f. Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.
- g. Que le gouvernement, détermine en collaboration avec les interlocuteurs ministériels, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d'autres groupes.
- h. Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.
- i. Que l'accréditation soit fondée sur les huit (8) critères de l'ACA et celle des quatre (4) critères supplémentaires de la DCD.
- j. Que le gouvernement investisse au minimum 15M\$ pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.
- k. Que le gouvernement soutienne l'intégration et l'inclusion des femmes en situation de handicap, immigrantes, réfugiées, racisées et toutes femmes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail ainsi que dans la vie associative des organismes d'ACA. Que ces fonds soient intégrés au financement à la mission globale.
- l. Que le gouvernement intègre l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans le PAGAC dans l'objectif de considérer les spécificités des travailleuses² des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Nous nous attendons à ce que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d'action soient conséquents, donc qu'une ADS+ aient

également été effectuée à l'égard de ces deux objets. Nous tenons à mentionner que les groupes de femmes sont les expertes de cet enjeu. Notre participation à un comité consultatif serait donc attendue.

- m. Que le gouvernement enrichisse le Régime de rentes du Québec puisque beaucoup de travailleuses, pas seulement celles du communautaire, se retrouveront dans la même situation de pauvreté à la retraite n'ayant pu cotiser à ces régimes.
- n. Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi (communautaire/femmes), de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu'il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.
- o. Que le gouvernement finance directement à 100 % la rémunération des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement.
- p. Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.
- q. Que les acteurs non-gouvernementaux soient assujettis à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire ainsi qu'au Cadre de référence qui en découle.
- r. Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le cadre de référence sur l'autonomie des organismes d'AC et d'ACA ainsi que sur l'ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.
- s. Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.
- t. Permettre aux organismes d'affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple, les congés parentaux.
- u. Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers et ce, en fonction du montant du financement du programme afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000\$ de subvention du programme ou à partir d'un montant supérieur.
- v. Que le gouvernement reconnaisse le droit d'association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).
- w. Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.
- x. Que le gouvernement donne aux organismes en DCD les moyens pour mener une campagne de visibilité afin de sensibiliser la population québécoise à l'importance de la défense collective des droits.
- y. Que les différents paliers de gouvernement liés par la Politique fassent

systematiquement appel aux expertises des OACA et des regroupements en invitant tous les organismes qui se sentent interpellés par les travaux entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques.

Liste des membres

Région 01 – Bas-St-Laurent Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent

Région 02- Saguenay-Lac-St-Jean Récif 02

Région 03 – Capitale-nationale Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)

Région 04- Mauricie Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

Région 05- Estrie ConcertAction Femmes Estrie

Région 06- Montréal Table des groupes de femmes de Montréal

Région 07- Outaouais Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

Région 08- Abitibi-Témiscamingue Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

Région 09- Côte-Nord Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Région 10- Baie-James Comité condition féminine Baie-James

Région 11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles Région

Région 12- Chaudière-Appalaches Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches

Région 13- Laval Table de concertation de Laval en condition féminine

Région 14- Lanaudière Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière

Région 15- Laurentides Réseau des femmes de Laurentides

Région 16- Montérégie Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Région 17- Centre-du-Québec Table de concertation du mouvement des femmes – Centre du Québec